PROSPHERES

9770

DÉPÔT DU
- 7 JUIL. 2010
TRIBUNAL
DE COMMERCE

Société par actions Simplifiée au capital de 109.647 euros
Siège social : 26, rue Paul Garnier – 78150 – LE CHESNAY
437 662 091 RCS Versailles

DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES

DU 10 ~~AVRIL~~ MAI 2010

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- La société PROSPHERES HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 8.000 Euros, ayant son siège social 26 rue Paul Garnier 78150 LE CHESNAY, ayant pour numéro d'identification 519 592 406 RCS VERSAILLES, représentée par son Président, Monsieur Michel RESSEGUIER,

- Monsieur Michel RESSEGUIER demeurant 34, rue de Moscou, 75008 PARIS,

Seuls associés de PROSPHERES, société par actions simplifiée au capital de 109.647 Euros, dont le siège social est situé 26, rue Paul Garnier – 78150 – LE CHESNAY, et dont le capital est divisé en 1179 actions de 93 euros chacune, réparties ainsi qu'il suit :

- la société PROSPHERES HOLDING 1.178 actions

- Monsieur Michel RESSEGUIER 1 action

Soit un total de 1.179 actions composant le capital social.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Président expose aux associés que, à la suite de la cession ce jour des 1.178 actions de PROSPHERES qui étaient détenues par la société ASUR TECH à la société PROSPHERES HOLDING, le Président et le Directeur Général ont démissionné de leurs mandats sociaux et qu'il convient en conséquence de désigner un nouveau Président.

Le Président expose également que, en garantie de l'emprunt contracté par la société PROSPHERES HOLDING pour financer l'achat des actions de PROSPHERES auprès de la société ASUR TECH, la société PROSPHERES HOLDING consentira un nantissement des 1.178 actions acquises au profit de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE.

Conformément à l'article 13 des statuts, le nantissement des actions de la société au profit de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE est soumis à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

Conformément à l'article 9-3 des statuts, les décisions collectives des associés peuvent résulter de leur consentement exprimé dans un acte.

IL EST DONC DECIDE A L'UNANIMITE CE QUI SUIT :

<u>Première décision</u> : Prise d'acte des démissions du Président et du Directeur Général et nomination d'un nouveau Président

Les associés prennent acte de la démission de la société ASUR TECH de son mandant de Président et de Monsieur Michel RESSEGUIER de son mandat de Directeur Général de la société, avec effet au 10 ~~avril~~ mai 2010, et décident à l'unanimité de nommer, avec effet à la même date, Monsieur Michel RESSEGUIER, né le 25 février 1963, demeurant 34 rue de Moscou, 75008 PARIS, en qualité de nouveau Président.

<u>Deuxième décision</u> : Agrément d'un nantissement d'actions

Les associés, après avoir pris connaissance du projet de nantissement de 1.178 actions de la société par la société PROSPHERES HOLDING au profit de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE, décident à l'unanimité de donner leur consentement à ce nantissement qui, conformément à l'article L.228-26 du Code de commerce, emporte l'agrément de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE en tant que cessionnaire en cas de réalisation forcée des actions nanties selon les dispositions du premier alinéa de l'article 2347 du Code civil.

<u>Troisième décision</u> : Pouvoirs pour les formalités

Les associés, à l'unanimité, confèrent tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

<u>Quatrième décision</u> : Dispositions diverses

Le présent acte sera consigné sur le registre des procès-verbaux tenu au siège social.

Fait à Paris,
Le 10 ~~avril~~ mai 2010.
En 5 exemplaires.

Monsieur Michel RESSEGUIER

PROSPHERES HOLDING

Monsieur Michel RESSEGUIER